



☎ 02.99.98.81.11  
Fax 02.99.98.87.96  
e.mail : mairie@romagne35.bzh

## DECISION DU MAIRE n°2023/09-154

**Le Maire de la Commune de ROMAGNE,**

**Vu** l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en matière de location  
**Vu** la vacance du local professionnel situé au 1 bis rue de Fougères (local côté de la Poste) l'intérêt porté à celui-ci par Madame Chloé GESNOUIN

### DÉCIDE

**Article 1 :** Décide de louer le local décrit ci-dessous à Madame Chloé GESNOUIN

Local	Adresse	Nom	Prénom
Local professionnel	1 Bis rue de Fougères, 35133 Romagné Local côté agence postale	GESNOUIN	Chloé

**Article 2 :** Précise que les modalités de la location seront les suivantes :

Local	Adresse	Date de démarrage location	Montant loyer
Local professionnel	1 Bis rue de Fougères, 35133 Romagné Local côté agence postale	01/10/2023	2016.89 € annuel HT Soit 168.07 € mensuel HT

Un mois de loyer HT sera dû au titre de la caution (soit 168.07 €)  
Local soumis à TVA 20 %

**Article 3 :** Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 25/09/2023  
**Le Maire, Cécile PARLOT**

Affiché le  
Transmis en Préfecture : voir tampon

